

Le sénateur ISNOR: Ce n'est pas moi, mais le sénateur Smith (Queens-Shelburne) qui a soulevé la question.

Le PRÉSIDENT: Les questions du sénateur Smith ont trait directement aux finances. Quant au sénateur Bélisle, il s'agissait de savoir si oui ou non...

Le sénateur SMITH (Queens-Shelburne): Avec votre permission, j'ajoute que, pour ma part, je ne m'intéressais qu'au principe général en cause. Comme il s'agissait d'une question personnelle concernant des membres de la famille du sénateur Bélisle, il me semble tout à fait naturel qu'il soit discret à ce sujet.

Le sénateur BÉLISLE: Cela m'importe peu.

Le PRÉSIDENT: Vous pouvez peut-être vous en remettre à moi à ce sujet. Lorsque nous aurons la réponse, on pourra en saisir le Comité puisque c'est une question qui le concerne, et s'en occuper à ce moment-là. Je crois que nous pouvons nous occuper de certaines de ces questions de cette façon. Y a-t-il d'autres propositions ou d'autres questions?

Le sénateur ASELTINE: Il y a une question que je voudrais poser. Je m'intéresse toujours aux articles de \$1. Précédemment, j'avais d'habitude bien des difficultés lorsque j'essayais de les expliquer. Je comprends, évidemment, qu'un article d'un dollar est inscrit au budget pour permettre de prévoir des fonds pour certains paiements dont on ne connaît pas encore le montant total et parce qu'il est nécessaire d'obtenir une autorisation avant de pouvoir effectuer des paiements. Je remarque qu'à la page 10 il y a un article d'un dollar au titre des Pêcheries, et qu'il y en a un autre à la page 12 pour le Service national de placement. Il y en a un autre pour les Mines et Relevés techniques à la page 13. Ce serait une bonne idée de fournir des explications sur ces articles.

Le PRÉSIDENT: Je pense que c'est en effet une bonne idée. Je demanderai à M. Davidson d'expliquer pourquoi on a inscrit là des articles de \$1. Cependant, je ne crois pas que son explication soit celle que vous avez suggérée.

M. DAVIDSON: Monsieur le sénateur Aseltine, les articles qui nous causent le plus de difficultés sont les plus petits et les plus grands, et on nous pose très souvent des questions au sujet des articles de \$1. Je dois dire qu'ils sont inscrits pour diverses raisons. Puis-je vous en donner quelques exemples à titre indicatif?

Regardez à la page 4 sous le titre: «Assainissement des terres, travaux d'irrigation et de conservation des eaux». Il s'agit d'un article que vous n'avez pas mentionné. Il s'agit du crédit 55d de l'Agriculture, vers le bas de la page. La raison de cet article de un dollar n'est pas de permettre l'affectation de fonds supplémentaires.

Le sénateur ASELTINE: Non?

M. DAVIDSON: Le crédit comporte des fonds suffisants qui sans cela ne seraient pas tous utilisés pour fournir l'argent qui sera nécessaire si ce crédit est voté. Le but est le suivant: Dans le budget principal, le crédit est destiné à couvrir les dépenses des projets de remise en valeur des terrains, d'irrigation et de retenue des eaux, mais il ne couvre pas les provinces de l'Ontario et du Québec où il y a eu une grave sécheresse en 1965, et auxquelles on désire fournir une aide.

Le sénateur McCUTCHEON: Monsieur le Président, peut-on demander à M. Davidson si le principal but des articles de un dollar est d'effectuer des changements à la législation que constitue l'approbation du budget?

M. DAVIDSON: Si vous entendez par là, monsieur le sénateur McCutcheon, la législation qui consiste simplement en libellés de crédits du budget précédent, cela est théoriquement vrai, mais en fait cela ne modifie pas la législation que contiennent les statuts, sinon au moyen de la Loi des subsides. En d'autres termes, le libellé des crédits du budget principal qui n'était pas assez complet pour prévoir cette situation particulière.